

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité du fond d'une barquette



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	SACCHITAL SPA
	Date de la demande	Juin 2021
	Dénomination	Bottom Leggero CICIPE365/03
	Marché	Agro-Alimentaire
	Type de produit emballé	Charcuterie
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Rectangulaire
	Contenance	-
	Masse vide	365 g/m ²
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-Carton et Plastique (PE)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Encre nitrocellulosique
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	82,19 %
	Plastique	17,26 %
	Aluminium	0%
	Acier	0%
	Autre	0,55 % (encre)
⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité		
AVIS REFERENTS		
Avis Technique n° 182, 195		

PRE-REQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet élément d'emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), ce corps d'emballage devra être exempt de tout résidu pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis technique cités en référence, le corps de l'emballage se désintégrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03 A référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages Papier Carton Complexé PCC du circuit municipal.

Cet avis technique ne vaut que pour le corps de l'emballage sans son système de fermeture tel que soumis au CEREC.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité du corps de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- d'utiliser des encres sans dégorgeant afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process,
- de limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage,
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales,

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer le corps de l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE



Christian PICARD

DocuSigned by:

Marie DELAFALIZE

552CD09B3F764DF...